



# JUDO CLUB de BAIN de BRETAGNE

## FICHE D'INSCRIPTION saison 2018-2019

Réinscription

Nouvelle inscription

Couleur de ceinture :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le / / Age : ..... Sexe :  M  F

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ (fixe) : .....

📞 (portable) : ..... / .....

✉ E-mail : **Ecrire en MAJUSCULES seul moyen de communication**

### TARIFS DE LA SAISON 2018-2019

**LICENCE comprise (38 euros)**

**JUDO**

- Né(e) de 2013 à 2014 : 155€
- Né(e) de 2009 à 2012 : 161€
- Né(e) de 2005 à 2008 : 166€
- Né(e) avant 2005 : 171€
- Adulte (1 cours semaine) : 110€

**SELF-DEFENSE (JUJITSU)**: 125€

**GYM JAPONNAISE (TAISO)**: 105€

**RENFORCEMENT MUSCULAIRE** : 110€

**COMPETITEUR**

- Adhésion AJR : 18€
- Passeport sportif : 8€

\*Famille à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription - 30 €  de la 4<sup>ème</sup> inscription - 40 €

MONTANT TOTAL=.....€

### REGLEMENT FINANCIER (chèque(s) à l'ordre du JUDO CLUB BAIN DE BRETAGNE)

Possibilité de paiement en 3 fois chèques encaissés à partir du 5 de chaque mois

Chèques : Nom émetteur :

Banque :

N° : Montant :

N° : Montant :

N° : Montant :

Chèques vacances :

Coupon sport 10/18 ans :

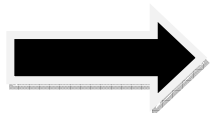
Chèques loisirs :

Espèces :

### Responsabilité de vos enfants

Nos professeurs prennent en charge vos enfants pendant les horaires du cours. Cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que le professeur est bien présent pour le cours, de déposer et récupérer votre enfant au bord du tatami. Une fois le cours terminé et que votre enfant sort du tatami, il n'est plus sous responsabilité du JUDO CLUB BAIN.

**Tournez SVP**



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

- ❖ J'autorise mon enfant à venir et rentrer seul du judo : OUI  NON
- ❖ Je soussigné(e) .....parent ou tuteur légal de l'enfant mineur  
.....autorise le professeur, les organisateurs, l'équipe d'encadrement du club à prendre les dispositions nécessaires, en cas d'urgence médicale.

### DROIT A L'IMAGE

- ❖ J'autorise l'association sportive JUDO CLUB de BAIN de BRETAGNE à diffuser les photos, les vidéos prises dans le cadre de l'activité du club sur différents supports (affichage au dojo, site internet du club, photo de groupe annuelle ou calendrier du club, journaux locaux) : OUI  NON

## CERTIFICAT MEDICAL

Pour le 1<sup>er</sup> essai ou pour toute nouvelle inscription :

- Fournir un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du Judo, Jujitsu, Taïso.

Pour une réinscription :

- Pour la pratique du Judo (Baby-poussins uniquement), Taïso et renforcement musculaire :
  - o Un questionnaire médical est disponible au dojo. Il est uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical **et si le demandeur atteste avoir répondu « NON » à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical.**
  - o Dans le cas où le demandeur ne peut pas attester répondre « NON » à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical, il lui sera demandé de fournir un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du Judo, Jujitsu, Taïso.

A partir de Benjamins :

- Fournir deux certificats médicaux portant la mention « **Apte à la pratique du JUDO en compétition** ».
- Faire **signer, par un médecin**, le passeport (avec photo) pour la saison 2018-2019.

Le Judo Club Bain de Bretagne est affilié à la Fédération Française de Judo. Tous les adhérents de notre association sont donc licenciés à cette fédération. L'assurance fédérale couvre le licencié pour toutes les activités (entraînements et compétitions).

**LOI DU 06/01/1978** modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés » Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à Jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, veuillez cocher la case suivante

**ASSURANCE** - L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 € TTC. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL. Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. (Bulletin de souscription disponible téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents corporels, en cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA. Le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurance-1>

**Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com))**

La signature du dossier implique l'acceptation du règlement intérieur disponible sur le site et affiché dans le dojo

Bain de Bretagne, le .....

**Signature de l'adhérent ou de son représentant légal**